

PROCES VERBAL REUNION DU 5 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni en séance publique, le 5 juin 2026, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur BRALEY Roger, Maire.

Présents : M. BRALEY Roger, Mme VAREILLES Julie, Mme GRIPPON Nathalie, M. LEMOURIER Jean-Michel, Mme MOUYSET Jeanne, M. SOULIE Gérard, Mme CLOT Lucie, M. ANDRIEU Yannick, M. BERGOUAGNE Philippe, Mme MASSOL Géraldine, Mme CARLES Emilie, Mme FERAL Marielle, M. GRAS Jérôme, Mme CATUSSE Justine

Pouvoirs de vote : M. GINISTY-ANDRIEU Bernard a donné pouvoir de vote à Mme VAREILLES Julie

Secrétaire de séance : Mme GRIPPON Nathalie

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 avril 2026
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- Délibération du conseil municipal acceptant une solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la protection des données (DPO)
- Désignation d'un correspondant défense
- Approbation du règlement intérieur
- Travaux en cours
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- DESIGNNE Madame GRIPPON Nathalie pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance ;
- AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Délibération n°2026/52.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres votants, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 28 avril 2026.

Délibération n°2026/53.

Compte-rendu des décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le précédent Conseil Municipal jusqu'au 26 mai 2026, telles que mentionnées ci-après :

2026-05	Signature du devis de l'entreprise VGS pour la programmation des SMS d'alerte du poste de relevage de la salle des fêtes de St Julien de Rodelle. Montant 600 € TTC
2026-06	Signature des devis de la SARL BROUILLET ET FILS : - Modernisation du moteur de volée de l'église de Lagnac. Montant 2 258,40 € TTC - Remplacement du moteur d'entraînement des aiguilles de l'église de Bezannes. Montant : 464,40 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n° 2026/28 en date du 2 avril 2026, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.137 et suivants du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Déclaration de candidature :

La liste « **BRALEY** » présente :

**M. BRALEY Roger, Mme VAREILLES Julie, M. ANDRIEU Yannick,
Mme MOUYSET Jeanne, M. BERGOUAGNE Philippe, Mme GRIPPON Nathalie,**

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14

Ainsi répartis :

La liste « **BRALEY** » obtient 14 voix

Quotient électoral : 5

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges à la plus forte moyenne, la liste « **BRALEY** » obtient 3 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

M. BRALEY Roger, Mme VAREILLES Julie, M. ANDRIEU Yannick, délégués de droit,

Mme MOUYSET Jeanne, M. BERGOUUNE Philippe, Mme GRIPPON Nathalie, délégués suppléants.
Délibération n°2026/54.

Délibération du conseil municipal acceptant une solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la protection des données (DPO)

Monsieur le Maire expose que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA. En effet, le syndicat a mis en place un Pôle Confiance Numérique pour gérer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à le mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2026, le montant de la cotisation sera de : 810 euros

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,

Vu les statuts du SMICA,

Considérant que la commune de RODELLE doit faire appel à des ressources spécialisées afin de garantir l'impartialité obligatoire nécessaire à la réalisation de cette mission de délégué à la protection des données, Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour la commune de RODELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.
- s'engage à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

Délibération n°2026/55.

Mme FERAL explique que la Commune a déjà adhéré les années précédentes, c'est obligatoire d'avoir un délégué, le secrétariat doit tenir un registre, suite aux différentes données sensibles et personnelles qu'il recueille aussi bien des administrés que des employés, pour les protéger.

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la note du Ministère de la Défense, demandant le Maire la désignation d'un correspondant défense dans notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants de nommer comme correspondant défense M. LEMOURIER Jean-Michel, conseiller municipal, domicilié à La Combe Commune de Rodelle.

Délibération n°2026/56.

Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur.

Après discussion des différents articles et au vu des remarques des conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de retravailler ce dossier. Un nouveau projet sera soumis au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Travaux en cours

Travaux :

Monsieur LEMOURIER fait part au Conseil Municipal des travaux réalisés par les employés communaux :

- Les employés sont mobilisés sur la tonte. C'est important.
- Ecole :
Monsieur BARTHEZ est intervenu : les stores et les rideaux fonctionnent à nouveau, les joints des portes-fenêtres ont été refaits. Le problème viendrait d'une déprogrammation du système, suite à des microcoupures.
Il y a eu de nouveau des problèmes avec le chauffage : Monsieur PALMIE va intervenir pour mettre en place un onduleur pour la stabilité du courant. Monsieur BRALEY demande s'il est possible de faire un enregistrement. Monsieur LEMOURIER indique qu'il y a aussi peut-être des surtensions et va demander un contrôle à EDF. Ils installeront un boîtier pour l'enregistrement. Monsieur BRALEY propose de réaliser cet enregistrement début octobre puis pendant l'hiver, période où le chauffage commence à être utilisé.
Monsieur LEMOURIER indique qu'il n'y a plus de remontées d'odeurs. Monsieur BRALEY signale que Monsieur STOCCO lui a confirmé que le branchement des toilettes de l'extension sur le bac à graisse était réglementaire.
Odeur dans la cave signalée par Madame CORREDOR : les employés sont allés vérifier, il y avait sans doute une souris morte. Par ailleurs Monsieur BRALEY propose de mettre en place une aération ou une ventilation de type VMC dans la cave, pour tenter de solutionner les problèmes d'humidité et d'odeur pouvant en résulter.
- Matériel : le nouveau tracteur va être livré mercredi.
- PATA : préparation réalisée par les employés communaux, avec pose de grave-émulsions la semaine dernière. Certains chemins n'avaient pas été faits depuis longtemps, surtout du côté de Fijaguet. L'entreprise EGTP va commencer en juin. Pour rappel, le Rallye du Dourdou est mi-juillet.
- Elagage réalisé par les employés dans les chemins de randonnées suite à une demande de Monsieur GANTOU et le chemin des Cazelles sur le Causse de Lagnac à la demande du Foyer Rural
- Réfection du portail des hangars communaux de Saint Julien par les employés, avec enlèvement des panneaux en bois et pose de tôle en bac acier.
Monsieur BRALEY propose de sécuriser par une alarme ces locaux qui renferment maintenant beaucoup de matériels de valeur. Madame FERAL et Monsieur LEMOURIER indiquent qu'il est possible de solliciter l'aide de la gendarmerie pour l'installation de caméras sur la voie publique. Monsieur LEMOURIER signale également qu'il est possible d'installer une caméra à l'intérieur du bâtiment, à condition d'informer les employés.
- Couvent de Chantemerle : la réalisation d'un portail est en cours. Monsieur LEMOURIER signale que certaines personnes promènent leurs chiens dans le parc du Couvent, y compris lorsque celui-ci est loué, et ne ramassent pas les déjections de leurs animaux.
- Abreuvoirs du Causse de Bezannes : il a fallu trois jours pour trouver la fuite. Le tuyau était coupé à deux endroits (acte de malveillance).
- Plantations des fleurs réalisées dans les villages, notamment à Lédénac.

- Passage de l'épaveuse communautaire en cours.
- Les employés communaux demandent à la Municipalité d'intervenir face aux incivilités, il leur est arrivé d'être pris à partie. Proposition est faite d'adresser un courrier en recommandé aux personnes identifiées.
- Monsieur LEMOURIER signale qu'ENEDIS est intervenu sur la commune pour élaguer chez les particuliers
- Voirie : les employés réaliseront prochainement la remise en état du Chemin de Rusquières, la Communauté de Communes va goudronner le Chemin de Mayrinhac. Monsieur LEMOURIER indique que les travaux dans la descente de Rodelle sont terminés.

Traverse de Saint Julien de Rodelle :

L'implantation des îlots est faite ainsi que la chaussée.

Monsieur BRALEY indique que les retards sont liés à l'entreprise EGTP, malgré plusieurs relances. Monsieur LEMOURIER intervient et précise que Monsieur CAUSSE ne donne aucune consigne écrite à l'entreprise. Il n'y a pas de compte-rendu des réunions de chantier. Il signale également au Conseil qu'il y a un point bas près de chez les MENEL et qu'il est nécessaire de poser une nouvelle grille pour prendre l'eau.

Madame GRIPPON précise qu'un délai de quatre mois est annoncé pour la livraison des potelets.

La demande de subvention FAL a été faite, elle sera examinée début juin par le Département.

Adressage :

Monsieur BRALEY indique que la détermination du nombre de plaques et de poteaux a commencé (conserver les plans avec les indications pour faciliter la pose par les employés), des plans vont être répartis à tous les conseillers, prévoir un retour idéalement pour la fin juillet.

Consultation des entreprises en septembre. Installation des plaques et distribution des numéros avant la fin de l'année, en priorité sur le secteur de Bezannes. Les administrés peuvent avoir connaissance de leur nouvelle adresse sur <https://adresse.data.gouv.fr>.

Maison de la Chasse :

Monsieur BRALEY indique que le permis de construire ne sera pas délivré avant le mois d'Août. Pour l'instant, nous avons la proposition d'un maître d'œuvre, notamment l'Habitat Rural.

Monsieur GRAS demande s'ils ont rencontré les chasseurs, pour savoir ce qu'ils voulaient.

Monsieur BRALEY fait part de sa rencontre avec les personnes de la chasse.

Monsieur LEMOURIER indique que - les chasseurs réaliseront l'aménagement intérieur (3 lots sur les 11 prévus) plus l'aménagement intérieur qu'ils gardent à leur charge et achèteront les chambres froides, qu'ils mettront chez M. FAU, donc un reste à charge au final pour la commune d'environ 92 000 €, - il n'y a plus d'agrandissement de prévu, - les toilettes ont été intégrées au projet.

Monsieur BRALEY signale au Conseil Municipal qu'ils ont commencé à rechercher des organismes pour solliciter des subventions.

Monsieur GRAS demande à ce que tout soit bien calé avec la société de chasse côté fonctionnement, notamment sur le traitement du sang. Il est nécessaire de prévoir un règlement, en particulier pour la question du nettoyage de la salle et peut-être voir pour les frais d'électricité à cause des chambres froides.

Monsieur LEMOURIER indique que les chasseurs utiliseront des sacs spéciaux pour le sang, qui seront récupérés par l'équarisseur et que peut-être, l'atelier de découpe se fera chez Monsieur Pierre Michel FAU ainsi que la chambre froide.

Monsieur GRAS revient sur la remarque de Monsieur BRALEY concernant le fait que la société de chasse de St Julien comprend pour moitié des personnes de Bozouls. C'est problématique car beaucoup d'associations ont des personnes extérieures, par exemple le foot de Bezannes ou le Foyer Rural.

Eclairage du stade de Bezannes :

Trois offres ont été reçues, le moins cher est celui des Illuminés.

Monsieur BRALEY va voir avec Monsieur REGOURD du SIEDA pour faire le dossier et le cahier des charges.

Monsieur LEMOURIER souhaite attendre septembre pour le dossier FAFA et précise que c'est au Club à faire la demande de subvention.

Monsieur SOULIE indique que lorsque l'entreprise aura été choisie, il faudra envoyer le dossier au District pour qu'il le transmette à la Fédération de foot.

Village de Rodelle :

Monsieur BRALEY informe le Conseil Municipal qu'il réfléchit à plusieurs points : les incivilités, le stationnement des voitures et le parking (problème de poussière et de boue).

Monsieur GRAS demande où en est le rachat du rocher car il faudra prévoir sa sécurisation une fois qu'il appartiendra à la commune. Monsieur BRALEY indique que la propriétaire souhaite faire un don à la commune mais qu'une personne l'a contactée pour surenchérir, il a demandé au notaire de préparer l'acte de donation, mais cette personne n'est pas la seule propriétaire du rocher, le notaire doit faire une recherche d'héritiers.

Questions diverses

Madame FERAL demande si les employés peuvent rouvrir le chemin qui mène à la fontaine de Lagnac, qu'ils avaient aidé à mettre en valeur.

Elle signale également que le radar pédagogique situé à Puech Gros ne fonctionne pas très bien. A vérifier.

Madame MOUYSET indique que des arbres coupés par EDF ont été laissés sur place.

Monsieur GRAS précise qu'il a rapporté en mairie ses clés pour les panneaux photovoltaïques ainsi que celles de Monsieur DALLO, elles permettent de réenclencher les panneaux après une coupure. Il est nécessaire de changer les numéros (il reçoit encore les alertes). Monsieur CLAPIER avait fait passer la procédure à suivre. Monsieur BERGOGNE doit s'en charger.

Il revient également sur l'article de Monsieur BULOIS paru dans Centre Presse et dans lequel il était indiqué compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2026 avec en ordre du jour celui de ce soir. Cela peut poser un problème juridique pour l'élection des délégués pour les élections sénatoriales, car la date du 5 juin était une date imposée par les services de l'Etat. Avec cet article, on a l'impression que le vote a eu lieu le 28 avril et non le 5 juin.

Madame FERAL demande des précisions concernant le montant des subventions attribuées aux associations. Elle indique que ce point n'a pas été abordé lors du vote du budget, alors qu'habituellement une enveloppe de 200 € par association était prévue chaque année. Elle ajoute qu'une personne lui a signalé que ce montant pourrait évoluer avec le nouveau conseil municipal.

Madame DURAND répond que les subventions ont bien été votées dans le cadre du budget 2026. Une page spécifique y détaille les montants alloués à chaque association, et aucune modification n'a été apportée par rapport à l'année précédente.

Monsieur BRALEY précise que, pour cette année, les subventions seront attribuées comme d'habitude. En revanche, pour l'année prochaine, il faudra envisager une révision des montants en tenant compte de l'activité réelle des associations et du nombre d'adhérents.

Madame MOUYSET souhaite que l'attribution des subventions se fasse sur la base de projets présentés par les associations.

Monsieur GRAS souligne qu'il est important de soutenir en priorité les associations ou clubs en difficulté financière, plutôt que ceux disposant déjà de ressources importantes. Il rappelle également qu'il existe des aides ponctuelles pour des événements spécifiques lorsque les associations rencontrent des difficultés.

Monsieur LEMOURIER et Madame FERAL rappellent qu'il est obligatoire pour les associations de fournir leurs comptes afin de permettre un examen transparent de leur situation.

Madame FERAL demande également si *La Lettre de l'info*, après le budget, allait paraître cette année, car ils ont un petit article à insérer, donc penser à prévoir un encart pour les élus de la minorité.

Elle indique que l'ADM12 doit nommer des personnes au Centre de Gestion, il y a 80 personnes à trouver. Elle a proposé Monsieur GINISTY-ANDRIEU sur la liste complémentaire du CDG.

Madame FERAL indique au conseil municipal qu'elle a eu connaissance du souhait de Madame Solange ALAUZET, de réintégrer son poste en septembre. Cette reprise mettra donc fin au contrat de remplacement assuré par Madame CASTANIER.

Madame FERAL interroge le conseil sur la possibilité de renouveler malgré tout le contrat de Cindy, éventuellement sur un autre poste ou dans un autre cadre. Elle invite également le conseil à réfléchir à la situation de Madame CASTANIER, qui pourrait peut-être réintégrer la collectivité lors du départ à la retraite de Madame ALAUZET.

Monsieur GRAS indique qu'il faut y penser avec une vision à long terme, Solange revient mais elle ne va pas rester les 10 prochaines années, on a quelqu'un qui donne satisfaction il faut voir, et prendre contact avec le Centre Social.

Monsieur BRALEY indique qu'il a rendez-vous prochainement avec le Centre Social.

Madame FERAL demande où en est la distribution des sacs orange. Madame VAREILLES indique que les dates de distribution des seaux et des sacs orange ont été fixées : samedis 13 et 20 juin, de 10h à 12h, à la salle des fêtes de St Julien et samedis 13 juin et 4 juillet, de 10h à 12h, au club-house de Bezannes. Distribution des sacs jaunes en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Roger BRALEY

La secrétaire de séance,
Nathalie GRIPPON